



Habitants  
**38 350**



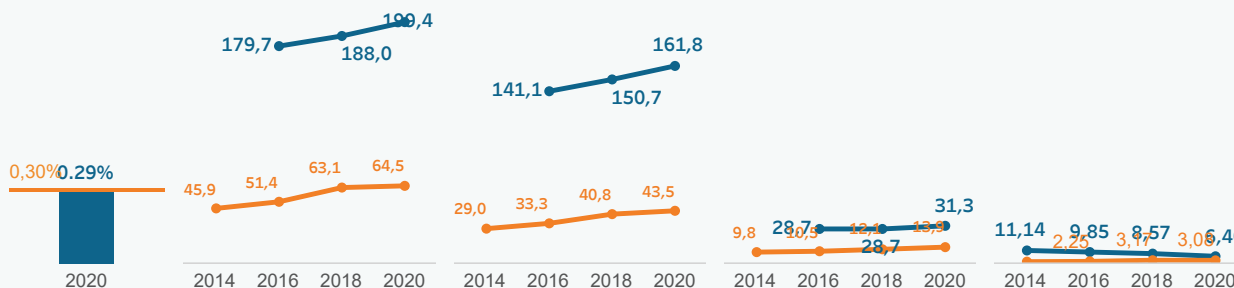
PIB  
**69 380 €**  
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel  
**43 889 €**  
Médiane CdE 20 612 €

## Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.29% de PIB	199.4 par hab.	161.8 par hab.	31.3 par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86



**Budget :** En 2020, Monaco a consacré 7 647 575 € au budget exécuté du système judiciaire, ce qui représente 199,42 € par habitant (largement supérieur à la médiane du CdE) et 0,29% du PIB (proche de la médiane du CdE). Monaco fait partie des Etats dont le budget du système judiciaire par habitant est le plus élevé. En 2020, 81% ont été consacrés aux tribunaux, 16% au ministère public et seulement 3% à l'aide judiciaire. Le budget de l'aide judiciaire (6,40 € par habitant) est supérieur à la médiane CdE. Il a diminué en 2020 en raison de la pandémie, notamment du fait de la fermeture des tribunaux pendant le confinement.

### Professionnels de la justice

Monaco se caractérise par un nombre élevé de juges (104 pour 100 000 hab.). Néanmoins, les données doivent être analysées avec prudence en raison de la taille du pays. Le nombre de procureurs (13) est légèrement supérieur à la médiane du CdE. Les femmes sont bien représentées au sein du ministère public (60% des procureurs et une femme à la tête du ministère public), alors qu'elles ne sont toujours pas majoritaires au niveau des tribunaux (45% des juges et 38% des présidents de tribunaux).

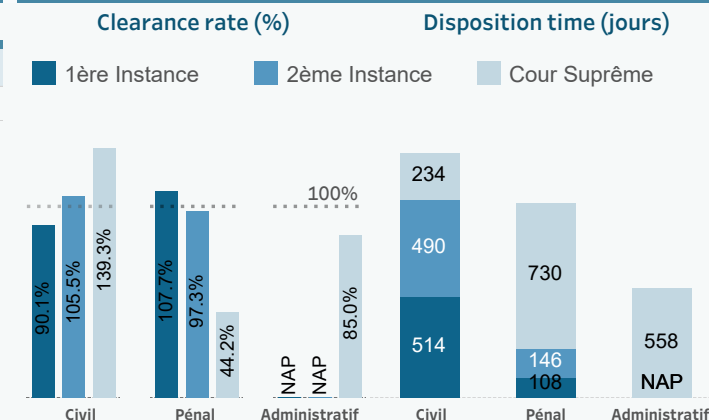
### Les TIC dans le système judiciaire

L'indice TIC de 6,5 est stable et légèrement supérieur à la médiane du CdE. Un plan de coordination de l'informatisation des services judiciaires a été mis en place, avec un poste spécifique de conseiller auprès du secrétaire d'État à la justice sur ces questions. Monaco a augmenté de 105% le budget de l'informatisation en raison de la pandémie et du plan informatique visant à créer un réseau d'avocats/de tribunaux virtuels. Le budget TIC représente 4,1% du budget des tribunaux (supérieur à la médiane du CdE).

### Formation des juges et procureurs

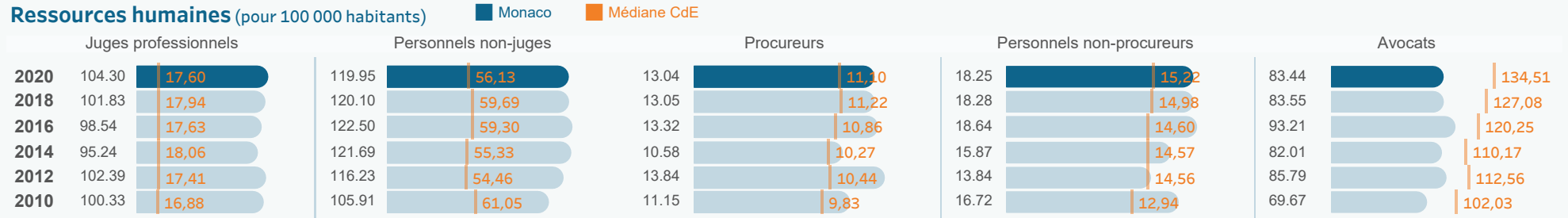
Les juges et procureurs ont été inclus (après une sélection organisée par les autorités monégasques) dans la formation initiale et continue de l'École Nationale de la Magistrature française. En 2021, l'Institut de formation aux professions judiciaires a été créé à Monaco.

## Efficacité

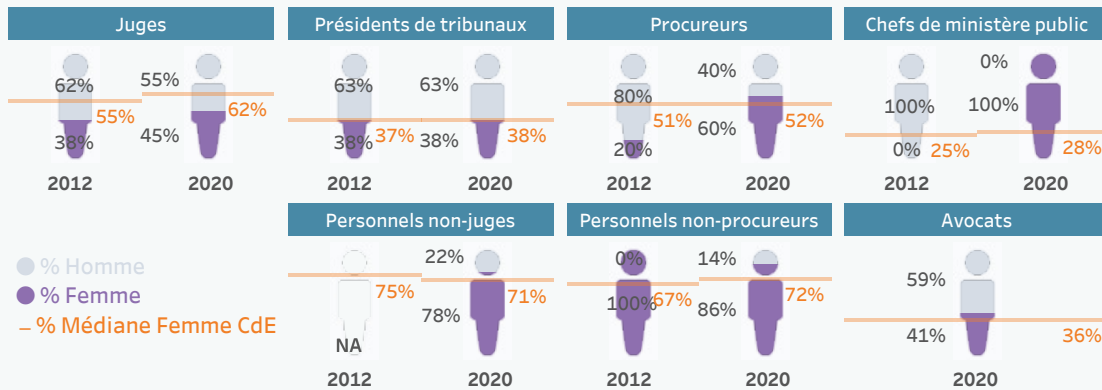


**Efficacité :** À Monaco, les affaires administratives de 1ère et 2ème instance sont traitées par les tribunaux de droit commun et ne peuvent pas être séparées des affaires civiles et commerciales contentieuses. En 2020, les tribunaux semblent être les plus efficaces pour les affaires pénales de 1ère instance, qui sont la seule catégorie d'affaires dont le DT est inférieur à la médiane du CdE. À l'inverse, le DT est le plus élevé pour les affaires pénales de 3ème instance. La crise de la COVID-19, en particulier le confinement strict de mars à mai 2020 avec la fermeture des tribunaux, a principalement affecté l'efficacité des tribunaux de 1ère instance, entraînant une augmentation des DT respectifs. En ce qui concerne les instances supérieures, l'indicateur DT a augmenté pour les affaires administratives et pénales de 3ème instance. Cependant, même si les variations par rapport au cycle précédent semblent être significatives en pourcentage, les valeurs absolues sont faibles.

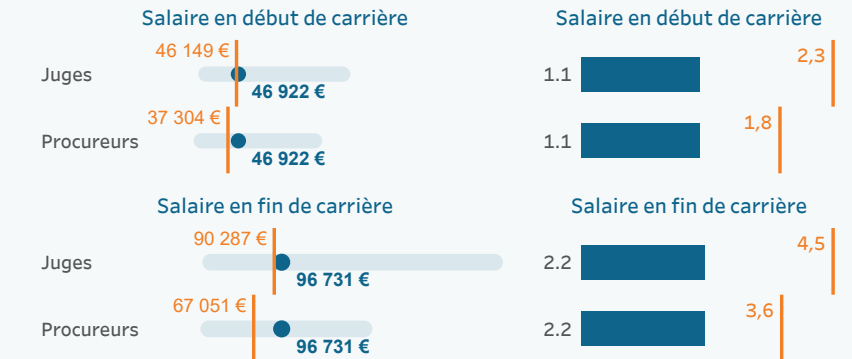
## Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



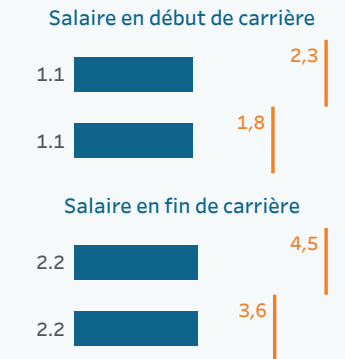
## Parité



## Salaires bruts absolus

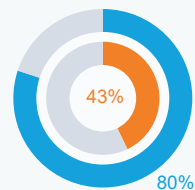


## Ratio avec le salaire moyen brut annuel

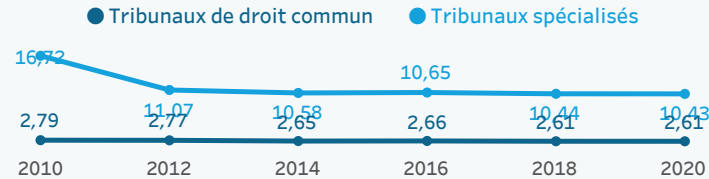


## Tribunaux (pour 100 000 habitants)

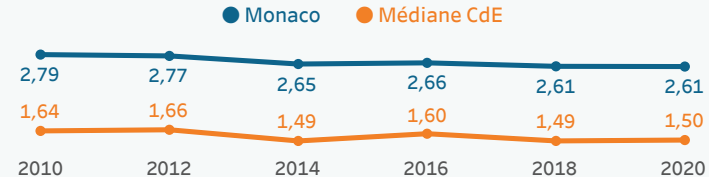
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



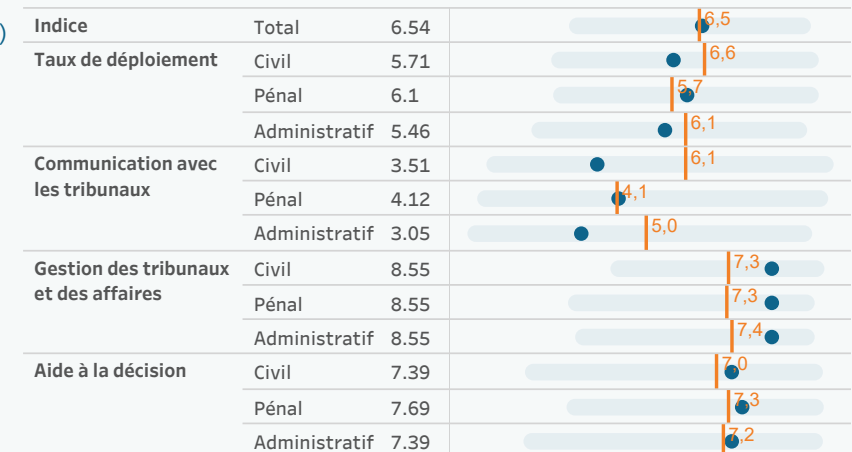
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



## TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



### Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)\*100

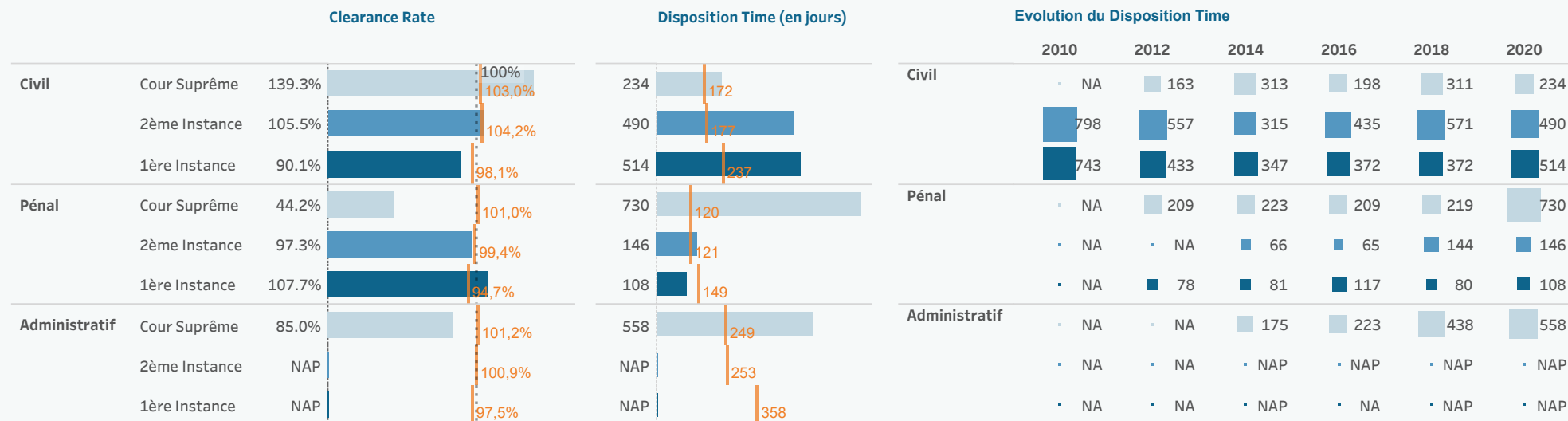
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue  
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)\*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

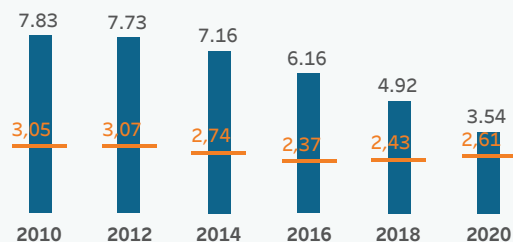
Instance

- Cour Suprême
- 2ème Instance
- 1ère Instance

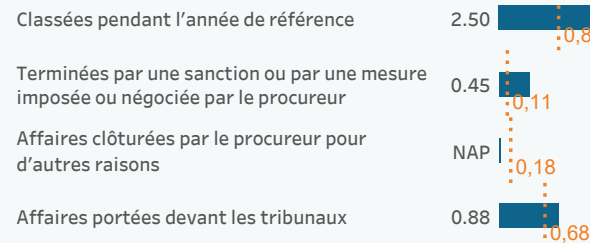


### Ministère public

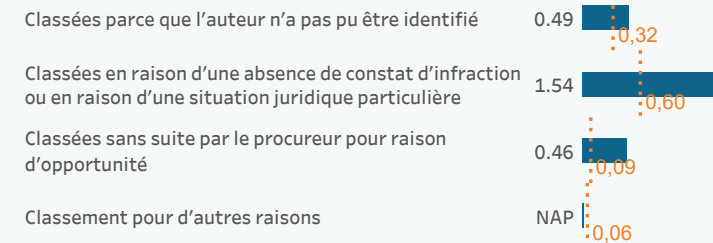
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

### Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://www.legimonaco.mc>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://www.tribunal-supreme.mc/>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://www.gouv.mc/Gouvernement-et-Institutions/Le-Droit-et-L...>